

Objectif

SUD^{CAM}**Bulletin de l'Union SUD Crédit Agricole**

Sommaire

Page 1 :	Édito
Page 2 :	Négos du 15 mars
Page 3 :	Négos du 25 avril
Page 4 :	AG de Casa
Page 6 :	Bureau National de Solidaires
Page 7 :	Suite & Calendrier Militant
Page 8 :	RTT en Lorraine
Page 9 :	Coopérations
Page 10 :	AG SUD-CAM 33
Page 11 :	Comité de groupe
Page 12 :	Frais de déplacements
Page 13 :	Crise Financière
Page 14 :	Chiffres
Page 15 :	Représentatifs
Page 16 :	Tarzoon

Union SUD Crédit Agricole

144, boulevard de la Villette
75019 PARIS

Tel : 06 30 85 81 94

Mail : sudcam@free.fr
objectifsud@hotmail.fr

www.sudcam.com

n° 88

Mai 2012

Union syndicale
Solidaires

www.solidaires.org

Et maintenant ?

Après l'élection du Président de la République et la nomination d'un nouveau gouvernement, le contexte politique a manifestement changé. Si les Français confirment ces choix aux législatives des 10 et 17 juin, le Président disposera de tous les pouvoirs de l'Assemblée Nationale et du Sénat pour instaurer les réformes qu'il souhaite.

Seront-elles en direction des salarié-e-s quelque peu oubliés ces derniers temps ?

C'est ce que nous devons observer dans les premières orientations qui seront prises, tant au niveau Européen que Français.

De toutes façons, les syndicats dont Solidaires et les SUD devront conserver leur indépendance par rapport aux pouvoirs politiques et rester prêts à réveiller ou construire un rapport de force qui demeure nécessaire face au patronat.

Les négociations au Crédit Agricole seront-elles fondamentalement changées ?

Pas vraiment : salaires, conditions de travail et RTT restent préoccupants. Les toilettes de la Convention Collective se font par timides reconductions ou cosmétiques adaptations.

Les efforts des salariés sont plombés par l'image et le niveau de l'action en bourse. Les impacts négatifs sur l'Intéressement et la Participation, inquiètent les salariés et préoccupent les Directions.

C'est dans cet environnement que le projet Nice d'une informatique unique, viendra bouleverser notre manière de travailler et chaque poste de travail. D'abord se former, puis migrer, s'adapter enfin, et tout cela en plus du travail actuel, réalisé bien souvent en sous-effectif pour des objectifs surdimensionnés et toujours en augmentation.

Les expertises montrent que Nice ne sera pas l'outil providentiel ou idéal. Des retards, abandons de fonctionnalités, régressions et dépassements de budget sont annoncés.

La direction est restée sourde aux alertes que nous avons formulées dès le départ : les faits démontrent que nous avons raison.

SUD sera toujours disponible pour défendre les intérêts des salariés, trop souvent victimes de choix inconsidérés.

Le tableau est bien noir mais le printemps s'avance. Il faudra bien le faire durer !

Négociations Nationales le 15 mars 2012

Négociations nationales au Crédit Agricole

Salaires

Malgré les demandes répétées des syndicats et bien que 6 syndicats sur 8 aient quitté la table de négociations, il n'y aura pas réouverture sur les salaires.

C'est la rétribution globale qui sera abordée avec tous ses périphériques de rémunération et une promesse de revalorisation des salaires de base, après le constat qu'ils sont inférieurs de 12% aux autres banques. La comparaison avec l'inflation ne se fera qu'en septembre.

Agenda social

Les prochaines négociations aborderont entre autres le financement de la retraite supplémentaire, les congés spéciaux dont le PACS et un recensement des dispositions en matière de congés paternité. Les évolutions législatives devront être déclinées dans notre convention collective ou accords. Enfin, il devient nécessaire de traiter le développement des procédures disciplinaires pour insuffisance professionnelle.

Aspects sociaux

L'accord qui permet de gérer fusions et restructurations sera actualisé et étendu aux coopérations. C'était l'occasion pour SUD d'alerter la FNCA sur le déroulement du projet Nice :

NICE : déclaration d'alerte SUD

Le Crédit Agricole a décidé de fusionner ses 6 GIE informatiques. Ce projet dénommé NICE, inquiète les élus qui font de nombreux constats :

- De multiples dérapages ont touchés plusieurs démarrages.
- De nouvelles trajectoires sont annoncées pour masquer les quelques 20 mois de retards observés dans plusieurs domaines.
- Contrairement aux prévisions, toutes les CR basculeront d'abord en V1 puis en V2. Tous les salariés des CR connaîtront donc 2 changements dans leur poste de travail, ce qui implique 2 phases de formation alors qu'une seule était prévue dans certaines CR.
- Certains démarrages, pour ne pas être retardés, sont effectués avec des fonctionnalités réduites.
- Pour l'instant, les exercices de bascule n'ont permis de tester que 25% des applications.
- La future messagerie intranet va provoquer une véritable régression: déjà contestée par les informaticiens de CAT/CAS, dont les élus ont provoqué un CHSCT extraordinaire sur le sujet, comment sera-t-elle appréhendée par les salariés non-informaticiens ?
- Une expertise missionnée par le CE de CA Technologies et CA Services soulève de multiples inquiétudes et alerte sur des retards ou dysfonctionnements importants voire stratégiques.

- La structure cible n'est pas maîtrisée. Les salariés pourtant affectés ne sont pas encore en poste. Ils perdent motivation et compétence.
- Pendant ce temps, on observe un recours accru à la sous-traitance, notamment dans certains domaines parfaitement stratégiques et ceci contrairement aux engagements pris en négociation. Ceci crée une dépendance vis-à-vis de la sous-traitance et une perte de contrôle du projet. Ces choix sont étonnants après la suppression de 1.000 postes dans le périmètre des anciens GIE informatiques.
- De multiples modifications organisationnelles sont présentées régulièrement.
- Les dérapages touchent également les coûts du projet : 330 M d'€ soit une hausse de 10% par rapport à l'étude de faisabilité pour CA Technologies et 110 M d'€ pour CA Services.
- Le volet social a été négligé.

/Une assignation au tribunal vise certaines dispositions contraires au code du travail ou la Convention Collective, de trois accords concernant la baisse de classification de base RCE, ou le remboursement de la prime de mobilité

/44 salariés n'ont toujours pas d'affectation

/Une prime promise à tous les salariés pour les remerciements des réussites 2011 est différenciée selon le niveau de classification et il semble que certains salariés détachés de CR en sont exclus

Nous tenions à vous alerter sur ces différentes inquiétudes et vous demandons de les prendre en compte. ■

Nice : dernière minute

Après un décalage de calendrier, la Caisse de l'Île de France a basculé avec succès sur le système informatique unique, le week-end du 13 mai. Selon le planning prévu, les agences devaient ouvrir lundi 14 sans client, afin de réaliser les dernières opérations de bascule.

La question qui va désormais se poser dans les CR est la consultation des instances pour l'introduction de nouvelles technologies.

Les Directions proposeront une expertise nationale avec une déclinaison pour les impacts de chacune des anciennes communautés : Atlantica, Exa, Comète, Synergie.

Mais comment analyser plus finement les spécificités de chaque Caisse Régionale.

C'est la réflexion que mène en ce moment SUD Crédit Agricole.

Négociations nationales le 25 avril 2012

Négociations nationales au Crédit Agricole

L'ordre du jour portait sur :

1. Annexe 1 de la CCN
2. GRH
3. Egalité professionnelle Homme/Femme
4. Financement de l'alternance et apprentissage

En préambule la FNCA souhaitait aborder 3 points :

1. Se féliciter du récent accord sur les fusions-restructurations et maintenant "coopérations" qui a été signé par 6 syndicats (sauf SUD et CGT).
2. L'article 14 sous l'angle des licenciements pour insuffisance professionnelle. Après une enquête auprès des CR, 22 ont répondu que cela concerne moins d'un cas par an et ne justifie pas l'ouverture d'une négociation. Les syndicats contestent ces chiffres, d'autant que les ruptures conventionnelles viennent amplifier la situation. La négociation aura bien lieu.
3. L'amélioration du dialogue social qui a fait l'objet de 8 réunions s'est conclue par un relevé de conclusions qui engagera ses signataires. Deux syndicats ont un a priori favorable et demandent quelques nouvelles précisions et modifications dont certaines sont acceptées, notamment sur la Commission Paritaire Nationale d'Interprétation des accords que pourra saisir un syndicat signataire.

Annexe 1 de la Convention Collective Nationale : propositions FNCA

1. Evaluation d'un salarié en cas de mobilité : l'article 33 de la CCN sera modifié pour tenir compte de l'évaluation du responsable précédent qui sera communiquée au salarié
2. Période de 4 ans de la garantie de ressource : c'est bien le 31 décembre de la 4ème année qui servira d'observation, mais une rétroactivité depuis l'anniversaire d'attribution sera versée.

GRH : Gestion des Ressources Humaines tout au long de la vie professionnelle

Tous les termes "collaborateurs" seront remplacés par "salariés".

Le tutorat restera basé sur le volontariat :

1. Un échange aura lieu en début de mission puis en fin
2. Il n'y aura pas de révision des objectifs du tuteur, mais le sujet pourra être abordé à l'entretien d'évaluation.

Égalité professionnelle Homme/Femme

La FNCA rappelle que notre accord signé en 2008 était novateur, notamment au regard du rapport du CESE (Conseil Economique Social Environnemental) de mars 2012 et au recensement par la Direccte des bonnes pratiques (ndlr : faut-il rappeler les batailles menées, afin d'obtenir que l'enveloppe pour réduire les écarts salariaux soit spécifique ET supplémentaire et pour que les écarts observés soient ramenés à 2%).

SUD rajoute qu'il demeure une disposition contraire au code de la sécurité sociale qui ne permet pas de formation professionnelle pendant une absence maternité ou maladie.

Financement de la formation en alternance et apprentissage

C'est une redéfinition du financement pour s'adapter aux récents changements des OPCA.

NICE : Système Informatique Unique

Les syndicats ont été conviés tout récemment à une rencontre avec les dirigeants de CATS, à la fin de cette négociation FNCA qui a été raccourcie.

Les syndicats ont fait savoir leur mécontentement d'une telle réunion, sans anticipation ni ordre du jour.

M.Holsteyn accompagné de Patricia Guillot DRH, s'excuse à plusieurs reprises des conditions tardives de cette réunion. Il précise les retards de bascules et modifications du calendrier :

- 12 mai, bascule Ile de France
- 9 juin, Franche Comté, Ile et Vilaine
- Novembre, CR suiveuses
- Ensuite calendrier normal.

Se pose donc la question des consultations CHSCT et CE, sur l'introduction de nouvelles technologies pour les 32 CR non AMT, qui connaîtront des changements significatifs.

Il veut vérifier auprès des syndicats, l'opportunité d'une approche coordonnée pour une expertise nationale, sachant qu'Ile de France (Synergie) et Finistère (Atlantica) se sont déjà prononcées pour des expertises. D'autres CHSCT sont en attente de décision.

Les organisations syndicales regrettent à nouveau cette précipitation, précisent qu'elles n'ont à ce jour pas de mandat de leur syndicats de CR, que les situations peuvent différer selon les CR, que des réponses sont nécessaires aux nombreuses questions et qu'il y a urgence pour les conditions du travail.

Une réunion nationale est programmée le mercredi 9 mai de 10 à 17h (2 par syndicat).

Délégation SUD :

Véronique Tessier, Christian Briaud, Jean-Yves Salvat, Jean-Pierre Fillancq ■

AG de Casa, Paris le 22 mai 2012



**Des cacahuètes pour TOUS !
Quand les actionnaires se serrent la ceinture,
à leur tour, comme les salariés.**

Depuis fin 2006, le cours de l'action CASA a été divisé par 10 !

Confronté à un cours de bourse effondré et à un plan social sans précédent (-2300 postes) qui interpellent salariés, clients et actionnaires, comment faire la part des choses entre ce qui relève de la crise bancaire, ce qui relève de la sanction des marchés envers le Groupe et ce qui relève d'erreurs stratégiques accumulées ?

La rentabilité d'un titre bancaire s'apprécie au travers de trois paramètres : l'activité, la solvabilité et la liquidité.

L'**activité** est pénalisée par les écarts de valeur, le plan d'adaptation qui réduit la voilure et les arbitrages déficit collecte-crédit qui imposent de travailler en équilibre volume-marge-contrepartie dans toutes les entités. Tout ceci fait diminuer le PNB.

La problématique de **solvabilité**, accentuée par les pertes liées aux "subprimes" et de la Grèce, se pose en alternative : ratios Groupe ou véhicule coté ? Transfert d'emplois pondérés ou transfert de fonds propres ? Le débat n'est pas tranché en terme de gouvernance quand le régulateur (donc les marchés...) ne connaît que CASA, puisque les actifs risqués (corporate, souverains et spéculatifs) et les écarts de valeur sont dans CASA. **La mobilisation de résultats affaiblis pour honorer la hausse obligée des fonds propres se fera au détriment du dividende.**

Le déficit collecte/ressources de la banque de détail, l'impossibilité d'accéder à la **liquidité en \$** et la défiance des marchés vis-à-vis des banques européennes se conjuguent à des pratiques de transformation risquées pour expliquer les difficultés de refinancement à CT. En conséquence, la rentabilité opérationnelle du groupe (RBE 13,5 Mds) n'est pas répercutée sur le titre qui porte par contre les actifs risqués et les contraintes réglementaires.

Le cours de l'action en pâtit.

Introduit à 16,60€ en 2001, monté jusqu'à 33,40€, le titre est descendu à 3,34€. Aucun dividende ne sera versé pour l'exercice 2011. Forts de résultats opérationnels conséquents en banque de détail, les dirigeants du Groupe vantent un modèle économique de banque universelle de proximité apte, selon eux, à relier tous les métiers et développer les synergies auxquelles ils prétendent. Pour expliquer leurs difficultés avec les marchés, ils contestent la réalité d'une crise économique ou financière qu'ils ont eux-mêmes provoquée et se retranchent derrière une crise réglementaire due aux exigences du régulateur. Comme si les exigences du régulateur ne se fondaient pas sur leurs inepties spéculatives de financiers cupides au cours de la décennie passée !

En réalité, sous couvert de pérennité de l'entreprise, ils poursuivent une politique d'austérité salariale que **SUDCAM** dénonce depuis longtemps, entre dégradation continue des conditions

de travail, déqualification des postes, stagflation des rémunérations et destruction d'emplois. Mais aujourd'hui, l'austérité salariale ne suffit plus pour contenter des marchés, peu convaincus par des perspectives stratégiques incantatoires, désordonnées et inabouties.

SUDCAM ne partage pas les orientations stratégiques actuelles du Groupe Crédit Agricole. La banque universelle de proximité est une chimère. Nous préconisons une autre politique économique pour le Groupe, assise sur les fondamentaux de bon sens qui ont fait le succès des Caisses Régionales et assuré leur pérennité.

Il faut :

- sortir CASA de la cote,
- séparer les activités de détail et de marché,
- arrêter les pratiques et métiers spéculatifs pour compte propre et compte de tiers,
- abandonner les paradis fiscaux et juridiques,
- se recentrer sur la banque de détail de proximité et la structure coopérative pour financer l'économie réelle sur collecte propre,
- agir pour la création d'une banque éthique européenne au titre de la vocation mutualiste.

Se sortir de la cote pour **atténuer les contraintes de communication financière**, diminuer le risque de marque, faire cesser les pratiques de spoliation des salariés, clients et actionnaires et protéger la santé des salariés. Il faut revoir la gouvernance du groupe pour aller vers plus de contrôle, de transparence et de moralité. **SUDCAM** revendique la limitation des salaires des dirigeants par un écart maximum de rémunération de 1 à 20 dans le groupe, de 1 à 10 dans les Caisses Régionales et le reversement des jetons de présence et autres défraitements.

Ne nous trompons pas de crise. Les tourbillons financiers dissimulent une crise beaucoup plus profonde : la crise d'une entreprise où collectif de travail et espace de négociations sociales ont cédé la place à l'accumulation des profits, où la carrière de quelques privilégiés prévaut désormais sur l'intérêt général de la communauté des salariés et des sociétaires. Il nous semble urgent de réinventer le Crédit Agricole sur la base d'un contrat d'entreprise orienté vers une pluralité de buts : la création de richesses, le progrès social, la préservation de l'environnement. Elle doit redevenir ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être :

une dynamique de solidarité et de création de richesse collective.

Le bon sens a t'il de l'avenir ?

**UNION NATIONALE DES SYNDICATS SUD
DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ET DE SES FILIALES**

SIÈGE SOCIAL : SUDCAM

144, Boulevard de la Villette 75019 PARIS

☎ 06.30.85.81.94. E MAIL : sudcam@free.fr

SITE SUDCAM : www.sudcam.com

“Solidaires”

Bureau National Solidaires du 5 avril 2012

Économie Verte en question -

Maxime COMBES ATTAC

Nous savons qu'il n'existe pas de solution à la crise écologique, sans une remise en cause de la mainmise de la finance sur l'économie, sans une transformation profonde de la société.

Les Sommets de la Terre sur l'environnement ont commencé en 1972 à Stockholm qui a initié la politique internationale PNUE (Programme des Nations-unies pour l'Environnement). Il y a 20 ans, le sommet de Rio de Janeiro (Brésil) a représenté une étape importante, dans la période de l'après chute du mur de Berlin posant autrement les rapports de forces mondiaux, car il a adopté le développement durable, l'Agenda 21 (avec des conséquences dans toutes les collectivités) et trois conventions sur la diversité biologique, les changements climatiques et la désertification.

Cette période est terminée. La nouvelle repose sur une crise ne permettant pas aux États de disposer de marges suffisantes pour trouver un accord, sur les multinationales en capacité d'imposer leurs décisions, sur l'existence de pays émergents devenus des puissances internationales et capables de résister, de s'opposer aux autres pays.

A Rio+20 (en référence au sommet de 1992), va se jouer une étape vers la financiarisation de la nature. Rio+20 a inscrit dans son programme " l'économie verte " et sa mise en place. Les pays du Nord voulaient faire disparaître le terme et la notion de développement durable, qui vont néanmoins rester dans les négociations sous la pression des pays émergents qui ont imposé un compromis. Le développement durable incorpore des critiques au modèle de développement infini, représente un compromis entre les ONG prônant le développement des pays non développés et la défense de l'environnement, compromis qui continue d'exister. Le développement durable s'appuie et prend en compte trois piliers (économique, social et environnemental) et affirme pouvoir concilier l'ensemble par l'utilisation de nouvelles technologies. L'" économie verte " représente une rupture en faisant disparaître le social, minore les enjeux sociaux, ne cherche pas à réduire la pauvreté. Les pays développés poussent l'" économie verte " pour donner plus de place au marché et au secteur privé à qui ils font totalement confiance.

La nature est considérée comme une immense entreprise qui fournit gratuitement des services à l'humanité : le captage du carbone, la pollinisation des champs, la circulation de l'eau appelés services éco systémiques. L'" économie verte " consiste à définir ces fonctions, les normer, leur donner un prix. Ainsi, chaque forêt capte du carbone, agit sur la circulation de l'eau, protège la biodiversité et sa valeur monétaire sera déterminée en fonction de ces services. Pour Solidaires, il est possible d'allier développement social et respect environnemental.

Manifestation nationale de Solidaires le 24 mars

Une première analyse du secrétariat national a été adressée avant ce BN.



Pour Solidaires, c'est une étape qu'il était nécessaire de réussir, avec un vrai sens politique et qui fera date dans notre histoire commune.

De la perception des 5 à 6.000 participants, c'est une réussite.

Le risque était pourtant important, de prendre une initiative nationale seuls, sans les autres syndicats, dans cette période très préoccupée par l'élection présidentielle.

Nous avons montré notre autonomie et différence dans l'intersyndicale nationale, en ne signant pas les communiqués communs lorsque leur contenu était insuffisant.

Nous avons désormais démontré notre capacité à mobiliser seuls, lorsque les actions proposées par l'intersyndicale sont inexistantes.

Cette dynamique que tous les participants ont créée et saluée, ne doit pas occulter les insuffisances si nous voulons améliorer les prochaines initiatives :

- Les Syndicats nationaux
 - o Une inégalité de prise en charge et de diffusion des informations
 - o Une participation financière satisfaisante mais qu'il faudra organiser pour une meilleure péréquation de la solidarité
 - o Une plus grande participation du public que du privé

“Solidaires”

- o Un engagement plus fort des petites organisations que des grandes
- Les solidaires départementaux
 - o Une inégalité de prise en charge
 - ⇒ Dans la diffusion des informations
 - ⇒ Dans les distributions publiques de tracts
 - ⇒ Dans l'organisation des transports bus ou trains
 - o Une moins grande participation de la région Ile de France que des régions plus éloignées
- Globalement
 - o Notre faiblesse au niveau des entreprises en lutte alors que nous y sommes à la pointe de la solidarité
 - o Une présence satisfaisante des organisations de chômeurs et travailleurs sans papiers
 - o Une absence des autres syndicats qui quelquefois avaient localement montré leur intérêt
 - o Une absence de couverture des médias qui n'étaient intéressés que si un ou des candidats à la présidentielle avait signalé sa présence
 - o La recherche de l'unité syndicale doit continuer pour créer un véritable rapport de forces

- o Un parcours changé par la préfecture la veille de la manifestation et qui n'a pas permis l'action symbolique prévue

- o Un délai de 2 mois de préparation est-il suffisant ?

Adhésion de SUD Pompiers

votée par 12 voix pour, 5 abstentions, 5 NPPV.

Secrétariat National

Thierry Lescant (SUD Santé Sociaux) a cessé son détachement et Patrice Perret (SUD Rail) arrêtera en juin. Cécile Gondard (SUD PTT) qui est à 2 jours par semaine est en formation pour trois mois.

Rappel : les statuts n'autorisent pas plus de 2 membres du secrétariat de la même organisation. Une dérogation est soumise au vote car 3 personnes de SUDPTT (1 tps plein et 2 tps partiels à 2 jours par semaine) : 15 pour, 1 contre, 1 abstention, 1 NPPV.

Entrent au SN : Didier SUDPTT 2j/s, Frédéric Bodin SUDRAIL à 80% et Sébastien SUD Santé sociaux à mi-temps.

*Véronique Tessier,
Jean-Pierre Fillanq
SUD Crédit Agricole*

Calendrier militant 2012

SUD Crédit Agricole

- Bureau National : 4 juillet
- Conseil National : 22 & 23 mai, 18 & 19 septembre, 11 & 12 décembre
- Négociations nationales FNCA : Jeudi 24 mai, mardi 3 juillet, Jeudi 13 septembre, Jeudi 18 octobre, Jeudi 15 novembre, Jeudi 13 décembre
- AG Casa : 22 mai Carrousel du Louvre, PARIS 1^{er} (Métro Palais Royal-Musée du Louvre L1 ou L7)
- Congrès FNCA : 25 & 26 octobre Bruxelles
- Assemblée Générale SUDCAM : mai 2013 Alpes Provence
- Congrès SUDCAM : septembre 2014 Finistère

Solidaires

- Bureau National : 5 juillet
- Comité National : mercredi 6 et jeudi 7 juin, mercredi 3 et jeudi 4 octobre
- Congrès : mai juin 2014

National et International

- Elections législatives : 10 et 17 juin
- Elections TPE : 28 novembre au 12 décembre
- Elections Chambres d'agriculture : fin janvier 2013
- 50^{ème} Congrès CGT : mars 2013
- Elections Fonction Publique : fin 2014
- Elections prud'homales : repoussées à 2015 ou même 2017

RTT en Lorraine

35 heures: le droit local s'ajoute aux RTT

L'accord RTT du Crédit Agricole a donné lieu à différentes actions en justice (suppression des jours d'ancienneté, de fractionnement) et maintenant le positionnement de jours de RTT sur des jours fériés.

Nous reproduisons ci-après un article du *Républicain Lorrain*, à propos d'un procès gagné par un cadre CGC qui contestait les jours de RTT positionnés par la CR Lorraine, sur 2 jours fériés locaux (vendredi saint et lendemain de Noël).

Le syndicat SUD du Crédit Agricole Lorraine, après avoir déjà déposé et gagné un dossier en 2011 (le Crédit Agricole a fait appel, date prévue février 2013), vient de déposer 24 dossiers devant les prud'hommes de Metz et deux audiences de conciliation ont déjà eu lieu le 26/04 et le 03/05. Le Crédit Agricole était défendu par un avocat parisien de la FNCA, ce qui montre que le problème est remonté au national.

Il faut préciser qu'il y a deux aspects qui ne se confondent pas :

- Le positionnement sur des jours fériés du droit LOCAL et qui ne concerne que Crédit Agricole Lorraine
- Le positionnement sur les AUTRES jours fériés et dans ce cas, toutes les CR sont concernées, comme le précisent les attendus de la cour de cassation :
 1. *Mais attendu que les jours acquis au titre d'un accord d'aménagement et de réduction du temps de travail ne peuvent pas être positionnés sur un jour férié ;*
 2. *Et attendu qu'ayant constaté que la pratique de l'employeur faisait perdre au salarié le bénéfice de deux jours fériés auxquels il pouvait prétendre en application du droit local d'Alsace-Moselle, le conseil de prud'hommes a exactement décidé d'accorder à ce dernier les rappels de salaires correspondants.*

Les jours fériés accordés par le droit local ne peuvent se confondre avec des congés payés, vient de rappeler la Cour de Cassation.

Les salariés [du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle]



M° Laurent PATE

bénéficient de treize jours fériés obligatoirement chômés et rémunérés : une nouvelle fois, la Cour de Cassation vient de rappeler le caractère incontournable du droit local d'Alsace-Moselle. en confirmant un jugement rendu par les prud'hommes de Forbach au profit d'un ancien salarié du Crédit Agricole de Lorraine.

Depuis la mise en application des 35 heures, la banque verte considérait que le 26 décembre (Saint-Etienne) et le Vendredi Saint constituaient des jours de congés payés fériés, et, au terme d'un raisonnement complexe, les incluait dans le forfait des journées RTT de ses salariés.

Un cadre du Crédit Agricole, Christian Ludarcy, de Marly, à la retraite depuis 2008, a contesté le principe devant le conseil des prud'hommes. Défendu par l'avocat messin Laurent Paté, il a obtenu gain de cause, dès le 1er septembre 2009. Saisie par la direction de la banque, la chambre

sociale de la Cour de Cassation a confirmé ce jugement la semaine dernière, en ordonnant à l'employeur d'indemniser son ancien salarié à hauteur de 2 000 € de rappels de salaires, auxquels s'ajoutent 2 500 € de frais de procédure.

« *Les jours acquis au titre d'un accord d'aménagement et de réduction du temps de travail ne peuvent pas être positionnés sur un jour férié* », tranche la haute juridiction, alors que l'employeur soutenait que ces deux jours pouvaient être supprimés dès lors que la durée annuelle du temps de travail restait dans la limite légale. « *La pratique de l'employeur faisait perdre au salarié le bénéfice de deux jours fériés auxquels il pouvait prétendre en application du droit local d'Alsace-Moselle* », insiste la Cour dans son arrêt.

Avis aux entreprises

Évidemment satisfait par cette décision qui ne peut désormais plus être contestée, M. Ludarcy, ancien délégué syndical, se félicite d'être à l'origine d'une décision qui peut devenir une jurisprudence.

« *Je ne l'ai pas fait pour moi, mais pour tous les salariés d'Alsace-Moselle qui se trouveraient dans une situation semblable* », explique-t-il. Le conseil des prud'hommes de Thionville a d'ailleurs récemment rendu un jugement identique et, selon Me Paté, « *d'autres entreprises vont devoir réviser leur position* », à la lueur de cet arrêt.

B. M.

Aquitaine et Pyrénées Gascogne

Coopération des services Crédits

Les CR d'Aquitaine et Pyrénées-Gascogne ont en projet une coopération pour le traitement de la gestion de leurs Crédits, tous marchés confondus.

Suite à la présentation du dossier aux Comités d'Entreprise de mars 2012, les élus SUD des 2 CR se sont réunis pour :

- Mettre en commun leurs informations
- Faire un inventaire des situations dans chacune des CR
 - o En matière sociale
 - Effectifs en nombre total de salarié-e-s
 - Pesées des postes
 - Localisation de ces postes
 - Age des personnes concernées
 - Evaluation des changements de métiers
 - o En termes d'organisation
 - Identifier précisément les périmètres impactés
 - Définir les circuits et traitements actuels
 - Tenir compte des spécificités et différences de fonctions repères



Les militantEs SUD des CR de Pyrénées Gascogne et Aquitaine en plein travail

Car il s'agit d'éviter toute dégradation :

- Des conditions de travail
- De l'effectif global et le maintien des bassins d'emploi (pour l'instant Auch et Agen)
- De classifications
- De rémunérations y compris la REC
- Mais aussi en qualité de service, simplicité ou rapidité des procédures.

SUD assurera un suivi pendant toute la mise en place du projet, ainsi que dans le temps, afin d'éviter toute dégradation postérieure.

Aussi, nous invitons tous les salariés qui seraient approchés pour une incitation à réfléchir à un changement de métier, une mobilité, etc... à nous contacter.

Nous avons besoin de toutes vos informations pour bien appréhender le projet et sa bonne fin.

D'ores et déjà, nous demandons à nos Directions d'ouvrir une négociation pour que nous soient attribués les moyens de suivi de ce dossier dans les meilleures conditions .

Cette coopération ne doit pas se faire au détriment des salariés.



Bon cru classé à Bordeaux

L'Assemblée Générale du syndicat SUD Crédit Agricole Gironde de la Caisse d'Aquitaine s'est tenue le 22 mars 2012, en présence d'une soixantaine de participants et 10 élus SUD33, démontrant ainsi l'intérêt et la nécessité de telles réunions d'échanges et informations. Des collègues landais nous avaient rejoints.

Les **Conditions de Travail** et les **résultats** de la CR étaient à l'ordre du jour.

Les **PAM** (Plans d'Accompagnement dans le Métier) étaient détaillés. Ils sont supposés remettre au niveau de compétences et de performance attendus, les salarié-e-s pour lesquels une situation d'insuffisance professionnelle est constatée. Reste à savoir comment et par qui ces situations sont détectées : résultats commerciaux, appréciation du responsable, sur quels critères, avec quelle équité ou transparence ?

L'évaluation est un autre sujet de discorde. On constate une baisse généralisée des évaluations, sans que pour autant les salariés ne remarquent une baisse de leur compétence, leur efficacité, ni même de leurs résultats commerciaux ou façon de travailler. Les raisons en sont connues, débattues et certains cas identifiés.

La **REC** enfin, qui est aussi une manière d'exercer une discrimination entre salariés. Certains voient leur REC attribuée inférieure à leurs propres résultats et ceux de l'agence. C'est la double peine car ce sont déjà des éléments qui ont servi à attribuer une mauvaise évaluation. D'autre part, il faut prendre conscience que les objectifs finissent par devenir "inaméliorables". A force de relever artificiellement l'atteinte en fin d'année, repartir de ces chiffres pour fixer ceux de l'année suivante en augmentation, ce n'est plus réalisable.

Les chiffres de la CR sont commentés. SUD est signataire de l'accord **Participation-Intéressement** qui a permis



Une assistance attentive et participative...

l'augmentation de l'enveloppe globale. Mais, le non-versement de dividendes par CASA aura un impact à la baisse significatif. SUD est prêt pour la nécessaire négociation qui doit compenser cet effet négatif, dont les salariés ne sont pas responsables.

Christian Briaud, Secrétaire National de SUD Crédit Agricole assistait à cette réunion. Il a été frappé par les conditions décrites pour la réalisation des PAM et compte faire remonter ce dossier au niveau national, tant les poignants témoignages inciteront SUD à tout faire, pour que plus personne ne pleure au travail ! Il a ensuite relaté les négociations nationales sur la **RTT**.

L'assemblée s'est clôturée autour d'un repas convivial où les discussions ont pu continuer.

L'enseignement à retenir est qu'une 2^{ème} réunion de ce type est nécessaire pour aborder les sujets pas ou peu abordés : la Relation Client 2.0 et le projet NICE entre autres.

Tous les salariés y seront conviés.

À bientôt donc.....



Comité de Groupe du 29 février 2012

Représentants de SUDCAM :

Jean-Louis **GEORGET**, François **VAZQUEZ**, Jean-Luc **MEAR**

Le Comité de Groupe s'est réuni le 29 février à Montrouge, siège de CASA.

A l'ordre du jour :

- Actualité du Groupe
 - Présentation des résultats 2011 du Groupe Crédit Agricole
 - Présentation et échanges sur le plan d'adaptation de Crédit Agricole SA
- Expert-comptable du Comité de Groupe au titre des comptes 2011
 - Recours à l'assistance d'un expert
 - Choix de l'expert

Dans son introduction, JP CHIFFLET a déclaré ne pas être ravi de présenter les résultats de l'exercice 2011, car le groupe dégage un bénéfice de 812M€ seulement, plombé par CASA qui enregistre une perte de 1,5Md€ !

Voici les principaux éléments financiers de l'exercice (source : communiqué de presse du 23 février 2012, disponible sur le site internet de crédit agricole sa) :

Comme on peut le constater, l'activité est bonne, le PNB et le RBE sont en hausse. Seulement, voilà, en 2011 nous avons payé cher la crise et les erreurs de gestion du passé :

- Perte de 2,3Md€ sur la Grèce !
- Dépréciation des investissements passés de 2,5Md€ !

Une bonne activité du groupe Crédit Agricole en 2011 dans un environnement dégradé
Une bonne rentabilité opérationnelle RBE en baisse de 5,9% sur un an, avant coût du plan d'adaptation
Dynamisme de la banque de proximité Encours de collecte bilan des Caisses régionales en hausse de 5,3% sur un an
Une forte contribution au financement de l'économie 96 Mds € de nouveaux crédits en France par les Caisses régionales et LCL en 2011
Groupe Crédit Agricole en 2011* PNB : 35,1 Mds€ (+2,7%) RBE : 13,5 Mds€ (+1,1%) RNPG : 812 m € vs 3,6 Mds€ en 2010 Ratio Core Tier 1 flooré : 9,0% - hors floor : 10,2% Ratio EBA : 9,6%
* Crédit Agricole S.A et Caisses Régionales à 100%
Crédit Agricole S.A. en 2011 PNB : 20 783 millions €, en hausse de + 3,3% RBE : 7 171 millions €, en hausse de + 3,3% Coût de la Grèce (PSI et Emporiki) : - 2 378 millions € Coût du Plan d'adaptation : - 482 millions € Dépréciations enregistrées au T4-11 : - 2 532 millions € RNPG : - 1 470 millions € Ratio Tier1 : 11,2% dont Core Tier1 : 8,6%

- Plan d'adaptation qui coûte près de 500M€ !

Concernant la Grèce, CASA a provisionné 1Md€ sur EMPO-RIKI. En effet, durant les années 2006 à 2008, nous avions là-bas une politique de crédits à tout va. Il fallait absolument être les premiers partout. Nous voyons aujourd'hui où nous conduit l'incompétence des dirigeants de l'époque...

L'autre milliard 3 de perte provient de décote des titres souverains, des écarts de valeurs et d'impôts rétroactifs. Les 2,5Mds de dépréciations sont le fruit des investissements de PAUGET alors qu'il était Directeur de CASA. Il faut dire qu'à l'époque une partie de sa rémunération variable était basée sur la réalisation de croissance externe. Résultat, aujourd'hui nous enregistrons des écarts de valeurs équivalent à 1Md€ pour CACIB, 1Md€ pour BANKINTER et BES (Banko Esperito Santo, Portugal), 200M€ pour CARI-PARMA. Fait plus inquiétant, nous avons toujours malgré cela plus de 17Mds€ de goodwill dans nos comptes ! Nous continuerons à être pénalisés de ces errements du passé durant les 10 prochaines années !

Rassurons-nous, PAUGET ne sera pas poursuivi par CASA. Au contraire, il continuera à bénéficier d'une voiture de fonction de CASA pendant 5 ans après son départ !

Concernant les ratios Bâle, celui du groupe Crédit Agricole est très bon (10,2%), alors que celui de CASA est insuffisant (8,2%). Selon JP CHIFFLET, les marchés regardent le ratio CASA (et c'est normal car c'est CASA qui est coté en bourse), pendant que nos dirigeants suivent le ratio du groupe. Tant que le ratio de CASA sera à un niveau aussi bas, le cours de l'action ne pourra pas remonter. L'objectif serait de le monter à 10%, mais c'est irréalisable compte tenu

du manque de fonds propres de CASA. Comme le dit notre Directeur, « on vit avec » !

Quant au plan d'adaptation qui nous est présenté, celui-ci a pour but de réduire la consommation de 50Mds€ de liquidités par des suppressions de 2300 postes, essentiellement à CACIB, Cheuvreux et CACF. En voici le détail :

Pour se donner "bonne conscience", nos dirigeants nous assurent que les mesures d'accompagnements à l'étranger seront supérieures aux minimums légaux prévus par ces pays !

D'ores et déjà, il a été annoncé le projet de fermeture de 3 pays : la Hongrie, la république Tchèque et la Slovaquie.

Le recours à l'assistance d'un expert pour l'exercice 2011 a été voté à l'unanimité. C'est le cabinet IPSO FACTO, le même que l'année passée, qui a été retenu, là aussi à l'unanimité.

Les axes de la mission ont été définis :

- Regarder les comptes 2011
- Avoir un suivi sur le projet groupe, le Plan à Moyen Terme 2014 et les différents plans des différentes entités du groupe
- suivi sur le plan d'adaptation de CASA
- Un point sur le volet organisationnel social
- La Responsabilité Sociale et Environnementale de CASA
- Faire un point d'étape sur le projet NICE.

La réunion s'est terminée à 13h15, bien après que le Président et le Directeur de CASA nous ait quittés.

Suppression de poste par métier	France	International
Banque de Financement et d'investissement	500 (dont courtage : 120)	1200 (dont courtage : 60)
Crédit à la consommation	300	300
Un recrutement externe suspendu (1) Une priorité donnée à la mobilité interne (1) sauf jeunes en alternance et commerciaux début de carrière		

Frais de déplacements

Le barème des indemnités kilométriques pour 2012 n'est pas réévalué par rapport à 2011

Déduction des frais réels pour l'impôt sur le revenu

Lors du calcul de l'impôt sur le revenu, il est tenu compte des frais professionnels (transport et nourriture notamment) exposés par le redevable au cours de l'année. Ce dernier peut opter entre la déduction forfaitaire de 10 % et la déduction du montant réel de ses frais. Si cette dernière option est choisie, dans le cadre de la déduction des frais inhérents à l'emploi, les salariés peuvent demander la déduction de leurs frais réels.

Conséquences en matière sociale

Ces barèmes fiscaux servent aussi de référence en matière sociale. L'arrêté du 20 décembre 2002, relatif aux frais professionnels déductibles pour le calcul des cotisations de sécurité sociale (v. Légis. soc. -F2- n° 8688 du 14 avril 2006), prévoit que lorsqu'un salarié est contraint d'utiliser son véhicule personnel à des fins professionnelles, l'indemnité forfaitaire kilométrique versée par l'employeur est réputée utilisée conformément à son objet - et donc exclue de l'assiette des cotisations - si elle ne dépasse pas les limites fixées par les barèmes kilométriques de l'administration fiscale. Pour la fraction qui excède la déduction admise par l'administration, les indemnités forfaitaires ne peuvent être exclues de l'assiette des cotisations qu'à la condition que le salarié justifie de l'utilisation du véhicule personnel à des fins professionnelles. Le barème publié, rappelle l'administration fiscale, prend en compte notamment les éléments suivants : la dépréciation du véhicule, les frais d'achat des casques et protections, les frais de réparation et d'entretien, les dépenses de pneumatiques, la consommation de carburant et les primes d'assurance.

BARÈME KILOMÉTRIQUE APPLICABLE AUX VOITURES (barème 2012 - revenus 2011) (en €)

Puissance administrative	Jusqu'à 5 000 km	De 5 001 à 20 000 km	Au-delà de 20 000 km
3 CV	d x 0,405	(d x 0,242) + 818	d x 0,283
4 CV	d x 0,487	(d x 0,274) + 1.063	d x 0,327
5 CV	d x 0,536	(d x 0,3) + 1.180	d x 0,359
6 CV	d x 0,561	(d x 0,316) + 1.223	d x 0,377
7 CV	d x 0,587	(d x 0,332) + 1.278	d x 0,396
8 CV	d x 0,619	(d x 0,352) + 1.338	d x 0,419
9 CV	d x 0,635	(d x 0,368) + 1.338	d x 0,435
10 CV	d x 0,668	(d x 0,391) + 1.383	d x 0,46
11 CV	d x 0,681	(d x 0,41) + 1.358	d x 0,478
12 CV	d x 0,717	(d x 0,426) + 1.458	d x 0,499
13 CV et plus	d x 0,729	(d x 0,444) + 1423	d x 0,515

BARÈME KILOMÉTRIQUE APPLICABLE AUX VÉLOMOTEURS ET SCOOTERS

DONT LA PUISSANCE EST INFÉRIEURE À 50 cm³ (barème 2012 - revenus 2011) (en €)

Puissance administrative	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 à 5 000 km	Au-delà de 5 000 km
< 50 cm ³	d x 0,266	(d x 0,063) + 406	d x 0,144

BARÈME KILOMÉTRIQUE APPLICABLE AUX MOTOS (barème 2012 - revenus 2011) (en €)

Puissance administrative	Jusqu'à 3 000 km	De 3 001 à 6 000 km	Au-delà de 6 000 km
p = 1 ou 2 CV	d x 0,333	(d x 0,083) + 750	d x 0,208
p = 3, 4, 5 CV	d x 0,395	(d x 0,069) + 978	d x 0,232
p > 5 CV	d x 0,511	(d x 0,067) + 1.332	d x 0,289

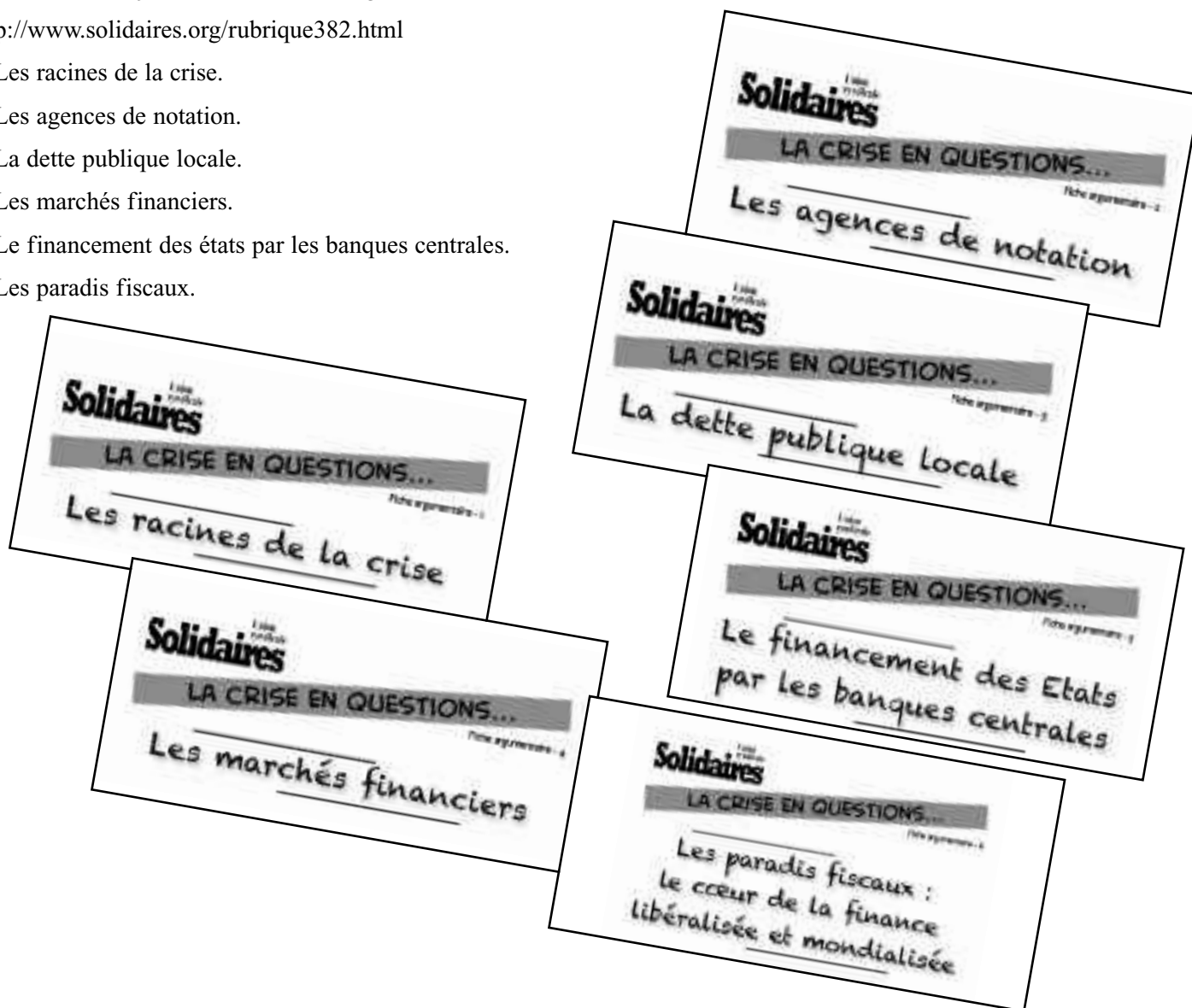
La crise en questions ... et des réponses Solidaires

L'Union syndicale Solidaires publie une série de "fiches" qui donnent des éléments, permettent à tous les syndiqué-es Solidaires de se former sur ces sujets parfois assez hermétiques. Oui, les moyens existent pour faire face à "leur crise" ... ces documents aident à pouvoir l'expliquer au plus grand nombre ; c'est indispensable pour gagner !

Six fiches ont déjà été adressées aux organisations nationales et aux Solidaires locaux :

<http://www.solidaires.org/rubrique382.html>

1. Les racines de la crise.
2. Les agences de notation.
3. La dette publique locale.
4. Les marchés financiers.
5. Le financement des états par les banques centrales.
6. Les paradis fiscaux.



Chiffres...

Les bons chiffres de René Dosière*

Sarko s'envoie en l'air 24 heures par semaine.

Il s'est servi de l'avion présidentiel 3 644 heures en trois ans pour un montant de 20 850 000 €

* Député de l'Aisne, apparenté PS



Union Européenne bonne élève

La Cour européenne de justice (CEJ), saisie par une salariée allemande qui a enchaîné treize contrats à durée déterminée en onze ans pour le même employeur, a jugé que cette pratique était **tout à fait normale**. Mieux, les juges de Luxembourg ont considéré que le recours « *récurrent, voire permanent* », à des CDD alors que le poste pourrait être occupé par un salarié en CDI « *n'implique pas l'existence d'un abus* ». Grâce à ce jugement célébrant la précarité sociale, la CEJ ne devrait pas être dégradée par les agences de notation économique.

Ça y est, on est augmentés !

Voilà ce que le premier ministre a dû se dire en voyant le budget de 362,2 M€ de Matignon, plus de 3 fois supérieur à celui de l'Elysée, augmenté de 12,2%.

2.300 suppressions de postes

En même temps que la BNP et la Société Générale et afin qu'il n'y ait pas de distorsion de concurrence dans la baisse du cours de l'action, le Crédit Agricole vient d'annoncer la suppression de 2.300 postes.

	Total	BFI	Conso
Total	2.300	1.700	600
France	800	500	300
International	1.500	1.200	300

Le Groupe Crédit Agricole va quitter 21 pays et ne restera que dans 32.

Que les CR ne soient pas touchées ne doit pas suffire à nous satisfaire ou rassurer. Si la situation se résumait à de la solidarité ou réparation d'erremments passés, OUI le Crédit Agricole aurait les moyens d'y faire face et d'éviter ce gâchis humain. Mais au-delà des valeurs mutualistes de toute bonne coopérative, il s'agit surtout de s'arrimer à la concurrence et de sauver l'action en

bourse. Les suppressions de postes sont donc l'outil rêvé de tout bon gestionnaire d'actionnaires ■

1,8 € net par soutien-gorge

Sachant qu'il faut 13 minutes pour fabriquer un soutien-gorge vendu 80 € ; sachant que Lejaby paie 9,30 € brut (7,1€ net) de l'heure ses employées; combien touche une ouvrière par sous-vêtement ?

2,02 € brut (1,8 € net) !

Soit, en comptant large, un bénéfice pour l'entreprise de 78,2 € qui espère gagner plus en délocalisant plus. CQFD.



Que fait la police ?

Le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) est la 3^{ème} assemblée de la République. Il a pour mission de conseiller le gouvernement, l'Assemblée nationale et le Sénat, dans l'élaboration des lois et décisions. Il est composé de représentants de la vie économique, de la cohésion sociale, vie associative et protection de la nature et de l'environnement. Les syndicats y sont naturellement représentés et Pierre Khalifa y siège pour les SUD et Solidaires.

Les déclinaisons régionales des CESE se nomment CESER et les syndicats y sont également représentés. Mais au nom de la justice et de l'équité, ce n'était pas le cas pour Solidaires. Aussi des actions en justice puis en conseil d'état sont venues rétablir cette anomalie par l'arrêté n°310284 du 30 décembre 2009. Les préfets pourtant si prompts à obéir aux directives de l'état, n'ont pas appliqué cette obligation dans leur mission de composition des CESER. Il a fallu que Solidaires aille en justice à plusieurs reprises, à plusieurs endroits, pour que les préfets s'exécutent.

Vous savez les préfets, ce sont eux qui vous verbalisent dès lors que vous dépassez la vitesse autorisée de 6 km/h.

Et il y en a encore qui n'ont pas attribué de sièges à SUD ou Solidaires : Aquitaine, Bourgogne, Centre, Languedoc Roussillon, Pays de Loire, PACA, Rhône Alpes, La Réunion.

Les procès sont en cours !

Alors, à tous les patrons ou gouvernants qui se gaussent que les syndicats ne sont pas représentatifs, qu'ils ne sont rien, ne représentent personne, nous livrons quelques réflexions :

- Il n'y a en France aucun dispositif (hormis réduction d'impôt) favorisant la syndicalisation comme on le rencontre dans certains pays : chèque syndical, obligation, avantages spécifiques, formation, protection sociale, embauche

- Pire même, la loi sur la représentativité oblige au cumul de 7 critères dont l'audience, l'influence, les effectifs, l'ancienneté de 2 ans
- Pourquoi autant d'entreprises contestent en justice les désignations de RSS (représentants de sections syndicales) ou délégués syndicaux ?
- Pourquoi y a-t-il autant de cas de discrimination syndicale ?
- Pourquoi autant de chasses aux sorcières dès qu'un salarié est suspecté de monter un syndicat ou de présenter une liste syndicale aux élections professionnelles ? Et les licenciements qui s'en suivent, avant que toute protection ou autorisation de l'inspection du travail ne soient effectifs
- Quelles sont ces stratégies de découpage ou charcutage de périmètres, scissions et regroupements d'entreprises ou de filiales, afin que tel ou tel syndicat n'y soit plus représentatif alors qu'il l'était avant toute modification ?
- Et enfin, ces préfets qui refusent pour des raisons politiques et jusqu'à l'abus de pouvoir d'appliquer les lois et décrets de la république en privant Solidaires de sa légitime représentativité, notamment aux Conseils Economiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux !

Alors oui, nous le répétons haut et fort : nous sommes représentatifs !

Ont participé à ce numéro 88 d'Objectif SUD : Jean-Claude BOHNE (CR Lorraine), Christian BRIAUD (Secrétaire Général SUDCAM), Jean-Pierre FILLANCQ (CR Aquitaine Gironde), Jean-Louis GEORGET (CR Touraine Poitou), Richard Tarzoon GÉRAUD (CR Aquitaine Gironde), Jean-Luc MEAR (CR Finistère), Véronique TESSIER (CR Atlantique Vendée), Alexandre TRICOIRE (CA Technologies et Services), François VAZQUEZ (CR Charente Périgord), ainsi que l'équipe technique de BORDEAUX ■

Tarzoan, la honte de la jungle

C'est quand qu'on va où ?

C'est la faute à celui qui a mis le feu rouge !

Voilà ce que disent nos dirigeants. Le responsable de l'accident est celui qui a imposé le code de la route, car il savait pertinemment qu'il y aurait bien des inconséquents et des imprudents pour s'affranchir des règles de bonne conduite. Donc ce n'est pas celui qui a grillé le feu qui est responsable, mais bien celui qui l'a installé !



Hé oui ! C'est sur cette logique que nos dirigeants ont emboité le pas des grands de la banque, pour contester ce qu'ils ont eux-mêmes provoqué. En effet, ils mettent en avant les défaillances d'États et quelques bizarreries des régulateurs, pour faire oublier leurs vraies responsabilités dans la crise.

Pourtant, comme pour l'ensemble des établissements financiers, personne n'a obligé le Crédit Agricole à faire dans les subprimes, à acheter Impo rikiki, ou Sanpaola couroucoucou et bien d'autres acquisitions plus ou moins bancales !

Il s'agit bien de choix stratégiques de dirigeants d'entreprise dans une économie libérale et mondialisée.

Bon ! Tout le monde peut se tromper, sauf que ceux là mêmes si prompts à accuser, charger, étriller le salarié lambda qui passe en conseil de discipline pour des brouilles, se trouvent fort cléments à leur endroit, alors que les conséquences de leurs actes sont d'une toute autre portée.

Ceux-là mêmes qui engrangent chaque année des augmentations mirobolantes, qui bénéficient de système

de protection couteux pour le collectif et très avantageux pour leurs pommes, poursuivent avec assiduité une politique d'austérité salariale qui impacte injustement tous les salariés.

Ceux là mêmes qui cumulent salaires de hauts niveaux et moult jetons de présence dans de multiples filiales du groupe, refusent 100 malheureux Euros d'augmentation mensuelle pour tous.

Ceux-là mêmes qui prônent la proximité et le local, font dans l'international, l'extensible et le paradis fiscal.

Ceux là mêmes qui vantent les mérites des Caisses Régionales et reconnaissent qu'elles « sauvent » le groupe, instaurent des systèmes de coopération et prévoient un modèle économique de banque universelle. Banque universelle de proximité bien sûr, ce dernier mot est important, il convient de le placer pour marquer les esprits et rassurer. Sauf que "proximité" s'entend à l'échelle européenne et tous azimuts. Cela change la donne. Le mot proximité prend donc autant de valeur que celui de "mutuel" après Crédit Agricole.

Bref ! Quand cela va-t-il changer ? A quand le parler vrai ? A quand des dirigeants exemplaires et y aura-t-il un jour où on arrêtera de nous prendre pour des truffes ?

Tarzoan

